Département : Vendée (85) Commune : Talmont Saint Hilaire (85440)

Nom de la zone de baignade : Le Veillon

Description de la zone de baignade

Nature : sable

Longueur : 350 m

Largeur : 65 m

Profondeur moyenne : 2,15 m

Profondeur maximale : 4,45 m

Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre

Localisation du point DDASS : X : 293035 ; Y : 2167 093 (Lambert II)

Fréquentation maximale : 3 000 personnes

Equipement : poubelles, bancs, WC, restaurant et snack, école de surf, de Kite et de Canoë. Poste de secours, tiralos pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité aux animaux : NON

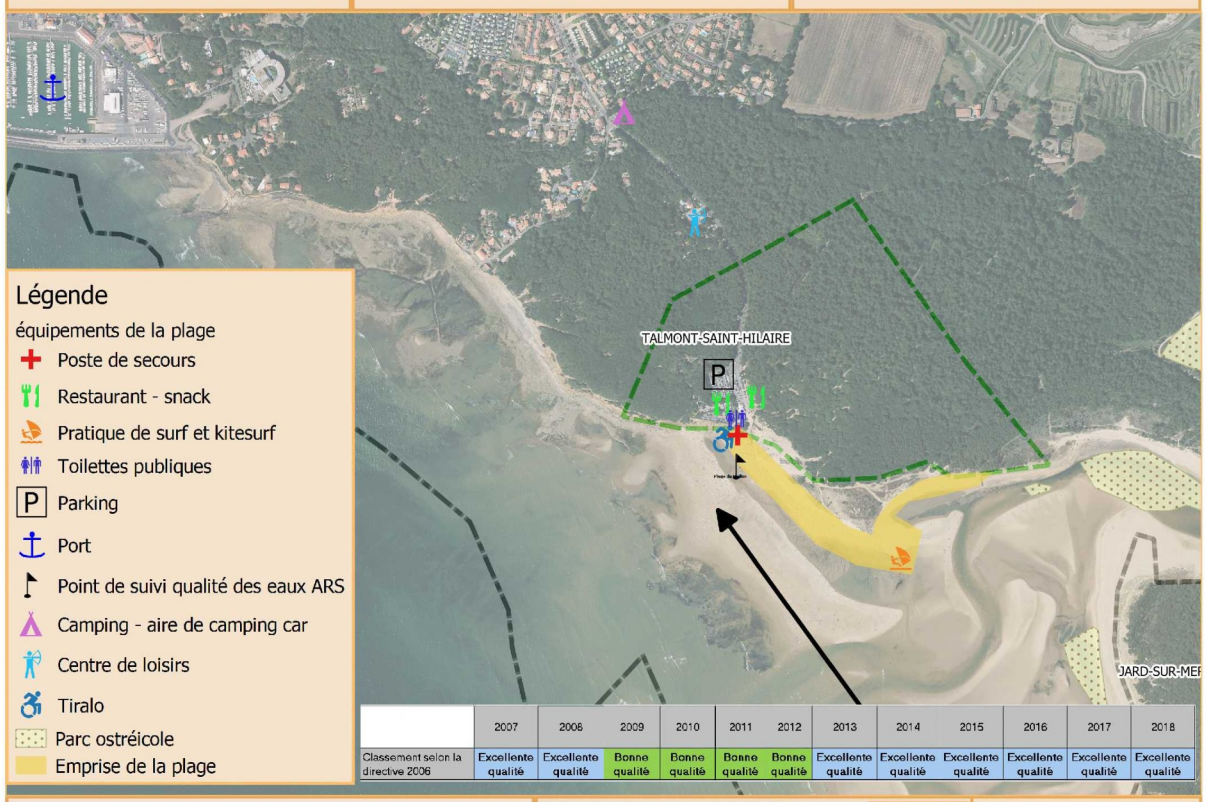
Autres activités : surf, kitesurf, canoë

Zone riveraine : parking non urbanisée

Population permanente : 7 650 (sur la commune)

Population estivale : 17 915 (sur la commune)

Profils de Vulnérabilité | **Plage du Veillon** | **Situation de la plage et les usages du milieu**



Qualité du milieu marin

Evolution du classement de la plage :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Classement selon la directive 2006	Bonne Qualité	Bonne Qualité	Bonne Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité	Excellente Qualité

La plage du Veillon est régulièrement classée en qualité excellenre.

Ce classement est peu susceptible d'évoluer dans le temps.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouages d'algues vertes constatés sur la plage,

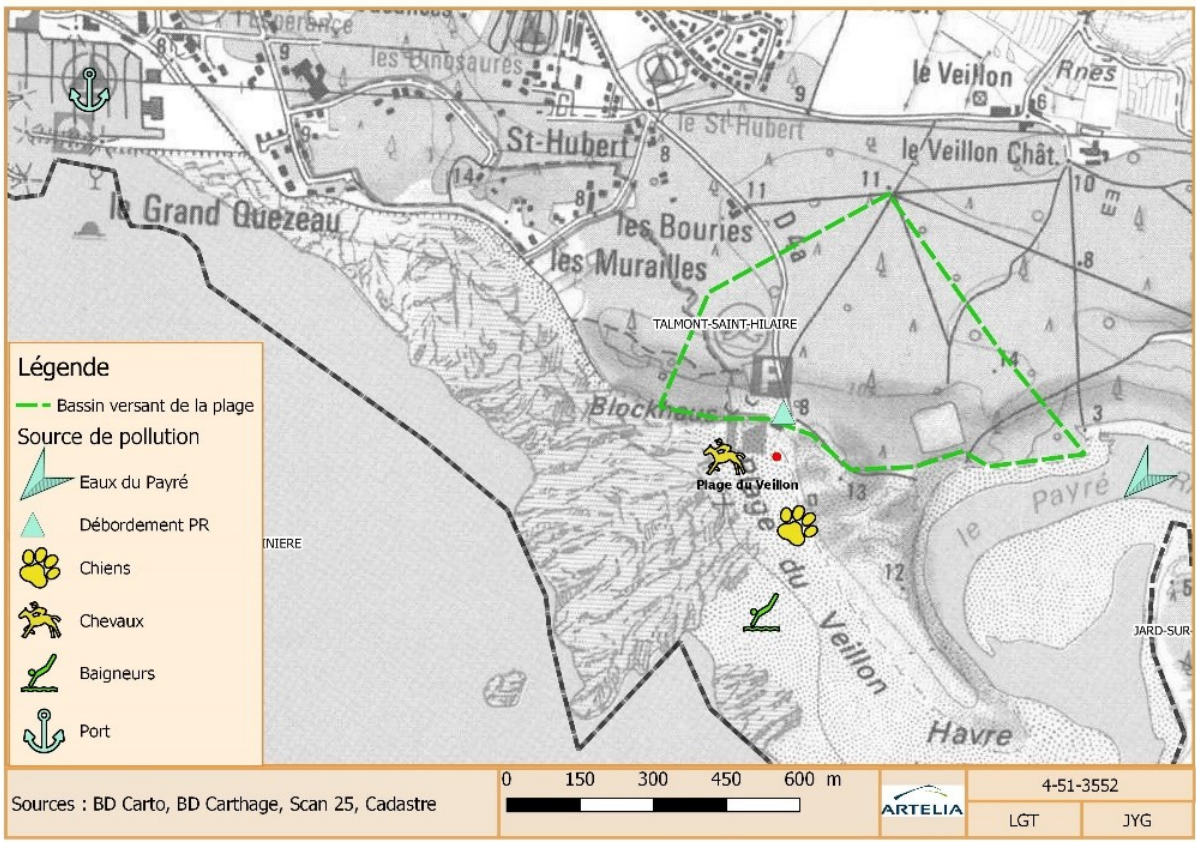
Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Points du suivi REPHY les plus proches : 074P-025 « Anse du Payré »
- Résultats : espèces Alexandrium et Dynophysis très peu représentées ; Pseudonitzschia fréquemment observée mais aucun dépassement des seuils de blooms (10^6 cellules/L) pour ces espèces toxiques de 2013 à 2023.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées	Débordement du PR Pierrot Bar
Assainissement pluvial	Sans objet sur la zone d'étude
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public non raccordé au réseau EU	Sans objet pour la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux non autorisés sur la plage Bassin versant amont rivière du Payré Port Bourgenay

Profils de Vulnérabilité | **Plage du Veillon** | **Carte de synthèse des risques de pollution**



Caractérisation du risque

Rejet à risque		Situation à risque		Evaluation du risque	Durée probable de la contamination
Localisation	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence		
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures
Restaurant la Plage	En cas de panne du PR	Toutes	Exceptionnelle	Faible (1/5)	6 heures
Port Bourgenay	En fin de vidange du Port	Entre le jusant et le flot	Bijournalière	Faible (1/5)	6 heures
Rivière du Payré	quotidienne	Toutes	Journalière	Faible (1/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

Actions
Actions de sensibilisation et d'informations des usagers (propriétaires de chiens, baigneurs, plaisanciers, camping-cars,…) pour supprimer les risques de pollution accidentelle.

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 11 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail : contact-mairie@talmontsainthilaire.fr ; numéro téléphone : 02 51 90 60 42